



BASKET CLUB BELLEVILLE
Espace Catinot
rue du Beaujolais
69220 BELLEVILLE SUR SAONE

Agrément Jeunesse & Sports W692001757

SIRET : 520 495 565 00019

Site internet :

CHARTRE DE L'ADHERENT (et parent) 2014-2015

<http://bcbelleville.wifeo.com>

Préambule :

En adhérant au BASKET CLUB DE BELLEVILLE (BCB) vous (parent et enfant) rejoignez un club (association loi 1901) géré par des bénévoles. Le versement d'une cotisation n'a pas pour contre-partie la fourniture d'une prestation de services. Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur et à **participer activement** à la vie du BCB, et conformément aux statuts de l'association, le Conseil d'administration peut sanctionner tout manquement à ce règlement.

Le BCB utilise des installations mises à sa disposition **gratuitement** par la municipalité de Belleville et la Communauté de communes « Beaujolais Val de Saône ». Le club est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et les compétitions, en partage avec d'autres associations. Les adhérents se doivent de laisser en état de propreté les vestiaires, locaux et abords des gymnases et terrains.

La signature de l'adhésion au club vaut accord de diffusion d'image sur le site internet du club (et/ou tout autre support) et acceptation de la présente charte.

Entraînements :

Suivant le projet sportif du club chaque équipe bénéficie d'un ou deux entraînements obligatoires par semaine. Compte tenu des disponibilités, les horaires peuvent être modifiés en cours d'année.

La ponctualité est une forme de respect des autres : l'adhérent doit donc prévenir l'entraîneur de son absence justifiée, et de son côté l'entraîneur s'engage à respecter les horaires.

De baby à benjamin(e)s, les parents qui viennent conduire les jeunes doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur et doivent impérativement récupérer leur enfant **dans** la salle après l'entraînement.

Tenues :

Les joueurs doivent être munis d'une tenue de sport permettant une bonne pratique du basket (short, tee-shirt, baskets). Une paire de basket propre spécialement dédiée à la pratique du sport en salle est obligatoire pour accéder au terrain. Une bouteille d'eau est vivement conseillée. Des vestiaires sont à la disposition des adhérents.

Les joueurs devront se présenter aux entraînements comme aux matchs sans bijoux de manière à ne pas blesser ou être blessée par ceux-ci, et le BCB décline toute responsabilité en cas de vols d'effets personnels. Il est donc conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions.

Par mesure d'hygiène la douche est recommandée après les matchs et les entraînements.

Le BCB met une tenue de jeu (maillot et short) à la disposition de chaque joueur licencié. Cette tenue ne doit être utilisée que dans le cadre de la compétition.

Matchs :

Les horaires peuvent être consultés sur le tableau du gymnase Rosselli et sur le site du club. Pour les matchs en déplacement l'horaire de départ doit être respecté.

Les déplacements sont effectués **à tour de rôle par les parents** selon le calendrier établi en début de saison par le parent référent ou l'entraîneur, avec leur véhicule, sous leur responsabilité et en conformité avec la législation du code de la route.

En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir suffisamment tôt son entraîneur et trouver lui-même un remplaçant pour les déplacements.

Compétitions :

La pratique du basket implique une envie de progresser nécessitant une régularité d'entraînement. La compétition fait partie de l'éducation sportive mais n'est pas obligatoire.

Ainsi, le projet sportif du club privilégie le côté sportif de l'activité tout en permettant une pratique « Loisir » sérieuse.

Les équipes sont constituées par la commission technique du club et les entraîneurs en fonction des qualités sportives des joueurs et du nombre de joueurs par catégorie ; elles peuvent être modifiées en cours de saison. Il appartient alors aux seuls entraîneurs et coachs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs sur la base des critères suivants : qualités sportives, travail à l'entraînement, assiduité, état d'esprit du joueur... ceci afin de garder l'homogénéité de l'effectif en respect des règlements sportifs applicables à la catégorie.

Un joueur ne peut pas refuser sa désignation, et par respect pour les autres membres de l'équipe, toute absence doit être justifiée et signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.

Les joueurs doivent arriver sur le lieu du match **au moins** une demi-heure avant l'horaire prévu pour la rencontre.

Comportement :

Chaque adhérent doit adopter une attitude sportive. Il doit respecter les arbitres, ses adversaires, ses partenaires ainsi que les règles du jeu. Toute attitude jugée dégradante et engageant l'image du club pourra être sanctionnée. Afin de palier à des problèmes d'effectifs, certains licenciés pourront être appelés à jouer au sein de clubs voisins, la même attitude devra être adoptée.

Les parents, les joueurs et les joueuses s'engagent à encourager les équipes avec un état d'esprit sportif et à accepter les décisions prises par les arbitres, les entraîneurs et les dirigeants.

Implication :

Chaque licencié (ou parent, pour les plus jeunes) sera amené à assurer une tâche au sein du club (arbitrage, tenue de table, coup de main à la préparation de manifestations comme le loto, tournoi, brocante, soirée, tenue de buvette...) afin de participer à la bonne santé financière du BCB.

Des calendriers seront établis en début de saison.

La participation à l'arbitrage ou à la tenue de table de marque s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

La participation aux manifestations permet aux parents de s'associer à l'activité d'une association sportive dans laquelle son enfant peut pratiquer sa passion.

**Cette charte se veut le symbole de la solidarité qui doit animer tous les membres du Basket Club de Belleville.
Il est impératif que chacun de nous se responsabilise pour un bon fonctionnement de notre club.**